

17. QUESTION ECRITE

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant des locaux de garde à vue
(13.12.2012)**

Est-il exact que le Valais est le seul canton qui ne dispose pas de locaux de garde à vue pour les cas d'arrestation provisoire (art. 217 ss. CPP)?

Conclusion:

Si oui, le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'en aménager et le cas échéant, combien, où et dans quel délai?

Sion, le 13 décembre 2012
(09h00)

Groupe UDC, par
Jean-Luc Addor, député